



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : [contact@kpmg.ci](mailto:contact@kpmg.ci)

## **Contrat de Désendettement et de Développement C2D**

**Projet « Agriculture »**

**Rapport d'audit financier**

Période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014  
Rapport d'audit financier  
*Ce rapport contient 27 pages*



**Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI**  
Immeuble Woodin Center  
Plateau, Avenue Noguès  
01 BP 3172 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 22 57 53  
Fax : (225) 20 21 42 97  
Email : contact@kpmg.ci

## **Secrétariat Technique du Contrat de Désendettement et de Développement (ST-C2D)**

Complexe Hôtelier Ivoire Palm Club - bâtiment 7 - bureaux n°3  
Boulevard Latrille, Abidjan,  
Code postal : 01 BP 1533 Abidjan 01 C2D

*A l'attention de Madame la Coordinatrice*

Madame,

En exécution de la mission d'audit des projets du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), nous vous présentons ci-après, notre rapport relatif au projet « PARFACI », pour les périodes 2013 et 2014.

Les états financiers du projet sont constitués des éléments suivants :

- Un état des dépenses des périodes concernées par catégorie et par composante ;
- Une situation de trésorerie, indiquant les encaisses et soldes bancaires du projet (état de position de la trésorerie) ;
- Un état des actifs et des équipements détenus par le projet sur les exercices 2013 et 2014

### **Responsabilité de la préparation des états financiers**

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) est responsable de la préparation sincère des états financiers et des notes annexes, en conformité avec les principes du système comptable en vigueur dans l'espace OHADA. Cette responsabilité couvre également la conception, la mise en place et le maintien de procédures de contrôle interne, permettant de garantir que la sincérité et la présentation des états financiers ne sont pas entachées par des anomalies significatives provenant d'erreurs ou de cas de fraude.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit pour le secteur public « International Public Sector Accounting Standards » (IPSAS) de « l'International Public Sector Accounting Standards Board » (IPSASB). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie, et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des

éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le risque de fraude en application de la norme ISA 240. Il prend également en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues, et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, à réaliser les procédures convenues suivantes :

**a) Procédures de passation de marchés**

S'assurer que les biens et prestations requis pour le projet, et qui doivent être financés par le C2D, sont acquis conformément aux procédures de la Direction des Marchés Publics en Côte d'Ivoire.

**b) Compte bancaire dédié**

- Vérifier les mouvements de fonds sur le compte bancaire dédié ouvert dans les livres de l'Agent Comptable Central des Dépôts (ACCD) au nom de l'UCP ;
- Chercher à établir si les transactions financières effectuées, sont conformes à la période auditée, de même que les soldes à la fin de chacune des périodes sont admissibles et corrects.

**c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période auditée**

- S'assurer que les fonds reçus dans le cadre du projet suite à des décaissements, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, au moment où les dépenses ont été effectuées, dans le respect des dispositions de l'accord de subvention ;
- S'assurer également que ces dépenses correspondent à la période auditée.

**d) Systèmes de contrôles internes**

Evaluer l'adéquation et l'efficacité du système de comptabilité et de contrôle interne dans son ensemble, en matière de contrôle des dépenses, à tous les niveaux du programme et des autres transactions financières, notamment en ce qui concerne l'adéquation et l'efficacité des contrôles relatifs aux transactions en espèces.

***e) Protection des actifs***

S'assurer que l'UCP a mis en place des mécanismes de suivi et de protection des actifs acquis avec les fonds du C2D, et les a utilisés aux fins prévues. Un registre des actifs du programme a été créé et tenu régulièrement. Les droits de propriété ou les droits des bénéficiaires associés sont établis.

***f) Exécution physique***

S'assurer que les exécutions physiques réalisées par le projet existent et qu'elles sont en adéquation avec les dépenses engagées.

Les principales conclusions issues de nos travaux, sont les suivantes :

## **1 Examen des états financiers du projet**

L'examen des comptes du projet « PARFACI » a mis en évidence les anomalies suivantes concernant les dépenses de l'UCP:

### **a) Dépenses non supportées par des supports probants**

Notre revue a mis en évidence une dépense d'un montant de 4 844 000 francs CFA, relatif aux travaux d'aménagement du bureau de l'UCP facturés par le loueur, alors que ces dépenses ne sont pas mentionnées dans le contrat de bail.

Toutefois, nous avons obtenu un Avis de Non Objection de l'AFD portant sur un montant de 2 586 800 francs CFA. Par conséquent le solde de 2 257 200 francs CFA est non justifié.

### **b) Limitation sur les dotations de carburant pour le fonctionnement de l'UCP**

Les dépenses présentées par l'UCP au titre de la période sous revue, comprennent des dotations de carburant d'un montant cumulé de 12 000 000 de francs CFA, supporté par des pièces justificatives, pour le fonctionnement de l'Unité de Coordination du Projet.

Toutefois, à défaut d'ordres de mission et de fiches de consommation du carburant, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la réalité et la correcte utilisation de ces dotations en carburant, dans le cadre du projet.

Sous réserve des points mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que les états financiers présentés au titre de la mise en œuvre du projet dénommé « PARFACI », donnent une image fidèle des ressources et emplois du projet pendant la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux règles et méthodes comptables adoptées par UCP-PARFACI, et que les dépenses ont été employées aux fins pour lesquelles elles étaient prévues, conformément aux accords de financement conclus.

## **2 Résultats des procédures convenues**

### **a) Procédures de passation de marchés**

Nos commentaires détaillés sur la revue des passations de marchés sont présentés dans la section 3 de notre rapport.

### **b) Compte bancaire dédié**

Les transactions réalisées sur le compte bancaire ACCD N°10356580001 12 dédié au Projet « PARFACI », sont conformes aux accords de financement. Ce compte présente un solde créditeur de 2 628 444 332 de francs CFA au 31 décembre 2014.

### **c) Dépenses engagées dans le cadre du projet et correspondant à la période audité**

Nous confirmons que les fonds reçus dans le cadre du projet, ont été dépensés conformément au budget approuvé et au Plan d'Activité Annuel en vigueur, et dans le respect des dispositions de l'accord de subvention, sous les réserves formulées dans la section 1 ci-avant, du présent rapport.

### **d) Système de contrôle interne**

Notre évaluation relative au système de contrôle interne fait l'objet d'un rapport séparé.

### **e) Protection des actifs**

Nous nous sommes rassurés que l'état des actifs présentait correctement et de façon exhaustive, les actifs acquis dans le cadre du projet pour la période de novembre 2013 au 31 décembre 2014, conformément aux conditions contractuelles et aux informations figurant dans le rapport financier. Nos contrôles n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

**f) Exécution physique des activités**

Nos diligences permettent d'attester que, malgré les difficultés accusées au démarrage du projet, les activités ont été généralement réalisées avec un taux d'exécution acceptable, conformément au cahier des charges initialement validé entre les parties. Il apparaît que quelques activités n'ont pu être réalisées.

Nos commentaires détaillés sur le volet exécution physique, sont présentés à la section 4.ci-dessous de notre rapport.

Abidjan, le 16 février 2016

Auditeurs Associés en Afrique – KPMG CI



**Franck Nangbo**  
*Expert Comptable Diplômé*  
*Directeur Associé*



**Marcel Kopoin**  
*Associé*

## Sommaire

	Pages
<b>1 Contexte et objectif de la mission .....</b>	<b>9</b>
<b>2 Volet audit des comptes du projet .....</b>	<b>11</b>
<b>3 Volet revue des passations de marchés .....</b>	<b>19</b>
<b>4 Volet analyse de l'exécution physique .....</b>	<b>23</b>

## **1 Contexte et objectif de la mission**

### **1.1 Contexte de la mission**

La Côte d'Ivoire, après avoir obtenu le point de décision en 2009, a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) le 26 juin 2012. La réalisation de ce résultat a nécessité la mise en œuvre par le Gouvernement d'importantes mesures, visant essentiellement la stabilité du cadre macroéconomique et des finances publiques, l'assainissement des secteurs clés de l'économie, l'amélioration de la gouvernance, de l'environnement des affaires et de la compétitivité de l'économie, la bonne gouvernance des secteurs du café-cacao, de l'énergie et la modernisation de l'administration publique.

L'atteinte du point d'achèvement a permis à la Côte d'Ivoire de bénéficier d'un allègement substantiel de sa dette extérieure d'un montant de 4.090 milliards de francs CFA, sur un stock de 6.373,9 milliards de francs CFA, aussi bien de la part des organismes multilatéraux de financement, notamment le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, que de la part des créanciers du Club de Paris.

Le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) est un volet spécifique de l'annulation de la dette extérieure vis-à-vis de la France, après l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Ainsi, le C2D est un mécanisme d'annulation des créances d'Aide Publique au Développement (APD) à travers un refinancement par dons, des échéances de la dette remboursée par la Côte d'Ivoire.

C'est dans ce cadre que l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Etat français ont signé le 24 juillet 2012, à Paris, un accord bilatéral d'annulation de la dette ivoirienne auprès du Club de Paris. La signature de cet accord constitue l'une des retombées majeures de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE par notre pays. En effet, elle consacre une remise de dette sèche à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 600 milliards de francs CFA. A cela, s'ajoute un don à la Côte d'Ivoire d'un montant de 1.900 milliards de francs CFA, pour le financement des projets de développement et de réduction de la pauvreté, dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement. Le premier Contrat C2D a été signé le 1er décembre 2012 à Abidjan.

Le premier C2D est entré dans sa phase opérationnelle avec la création de trois (3) principaux organes, à savoir :

- Le Comité d'Orientation et de Suivi du C2D (COS-C2D) présidé par le Premier Ministre. Il a pour mission principale d'orienter la répartition des projets et programmes bénéficiant des ressources du C2D en faveur de la lutte contre la pauvreté, de la croissance et de la bonne gouvernance ;

- Le Comité Technique Bilatéral du C2D (CTB-C2D) présidé par le Directeur de Cabinet du Premier Ministre. Il est chargé de la préparation et de la mise en œuvre des orientations définies par le COS-C2D ;
- Le Secrétariat Technique du C2D (ST-C2D), assure également les projet et programme du C2D.

Débutée depuis novembre 2011, l'instruction des projets a atteint aujourd'hui la dernière étape pour la plupart des secteurs de concentration. A ce jour, plusieurs Conventions d'Affectation dans divers secteurs (Santé, Education-Formation-Insertion, Infrastructures routières, Eau et Assainissement, Agriculture et Biodiversité) et des contrats d'exécution, ont été déjà signés pour la mise en œuvre effective des projets du C2D.

C'est dans ce contexte que, notre cabinet a été sélectionné à la suite d'un appel d'offre international, pour conduire l'audit des différents projets au niveau des CSP et des UCP. Le présent rapport d'audit est relatif aux opérations exécutées dans le cadre du projet « C2D-PARFACI », pour la période allant du 22 novembre 2013 au 31 décembre 2014.

## **1.2 Objectifs de la mission et son déroulement**

Il ressort des termes de référence que la mission de l'auditeur consiste à donner l'assurance à l'Etat français et à l'Etat ivoirien, que les ressources allouées au titre du C2D sont gérées conformément à la réglementation en vigueur, en matière d'exécution de dépenses publiques, aux clauses des différentes Conventions d'affectation et aux objectifs assignés. A cet effet, le contrôle exercé par le Consultant s'étendra sur l'ensemble des dépenses financées par le C2D, à tous les niveaux de la chaîne d'exécution des dépenses (central, décentralisé) et pour les projets concernés. Les procédures convenues dans les termes de référence peuvent être résumées comme suit :

- Donner son opinion sur la situation financière générale du projet pour la période concernée définie dans le planning;
- S'assurer que les procédures de passation de marchés ont été correctement exécutées ;
- S'assurer que l'état des dépenses correspond à ladite période;
- Donner son opinion sur l'état de la position de trésorerie (en caisse et soldes bancaires des projets) ;
- Donner son opinion sur l'état des actifs et de l'équipement détenus par le projet à la période définie ;
- Effectuer une revue du contrôle interne ;
- S'assurer de l'exécution physique des travaux.

Nos travaux d'audit des comptes du projet « PARFACI », se sont déroulés en décembre 2015 et ont porté sur l'ensemble des dépenses du projet.

Nous avons dans le cadre de notre mission, rencontré les structures impliquées dans ce projet :

- L'Unité de Coordination du PARFACI ;
- Le FIRCA.

## 2 Volet audit des comptes du projet

Les états financiers du projet « PARFACI » se présentent comme suit au 31 décembre 2014 en FCFA:

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES-C2D PARFACI</b>					
<i>Période: 22 novembre 2013 au 31 Décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
<b>Dépenses de l'UCP</b>	<b>131 030 733</b>		<b>Solde d'ouverture</b>	<b>0</b>	
Indemnités et salaires	39 337 058	2	Banque	0	
Immobilisations	36 723 064	3	Caisse	0	
Dépenses diverses	54 929 210	4			
Frais financiers	41 401		<b>Ressources</b>	<b>4 800 000 000</b>	<b>1</b>
<b>Dépenses FIRCA</b>	<b>2 040 000 000</b>	<b>6</b>	<b>Autres ressources</b>	<b>0</b>	
Avance versée	2 040 000 000				
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>2 628 969 267</b>	<b>5</b>			
Banque	2 628 444 332				
Caisse	524 935				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>4 800 000 000</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>4 800 000 000</b>	

## **2.1 Commentaires sur les états financiers combinés du projet**

### **Note 1**

Les fonds reçus au cours des années 2013 et 2014, au titre du projet « PARFACI » s'élèvent à un montant total de **4 800 000 000** de francs CFA.

Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés bancaires à l'Agent Comptable Central du trésor.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet en date du 26 mai 2015\_ référence 4318583.

### **Note 2**

Ce poste enregistre les salaires et indemnités du personnel de l'Unité de Coordination du Projet, et des fonctionnaires et agents de l'Etat mis à disposition du projet « PARFACI » (l'Agent comptable, le Contrôleur financier et leurs Assistants) sur la période d'audit :

- ✓ Salaires et indemnités du personnel de l'UCP du projet : 18,137 millions de francs CFA ;
- ✓ Indemnités des fonctionnaires et agents de l'Etat mis à disposition du projet : 21,2 millions de francs CFA.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- L'arrêté 802 du 3 décembre 2013 portant fixation des salaires et indemnités du personnel de la CSP ;
- Les contrats de travail et les certificats de prise de service du personnel de l'UCP ;
- Les décrets de nomination et les certificats de prise de fonction des fonctionnaires et agents de l'Etat mis à disposition ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;
- Etc.

Notre revue des indemnités de fonction versées, a mis en évidence que le Coordonnateur intérimaire de l'UCP a perçu des indemnités de fonction d'un montant de 3 500 000 francs

CFA au-delà de sa période contractuelle se terminant au 11 mai 2014. En effet, l'arrêté N°003 du 11 novembre 2013 portant nomination du Coordonnateur intérimaire, en son article 3, stipule que «la durée de la mission du Coordonnateur ne peut excéder six (6) mois à compter de la signature du présent arrêté ».

### **Note 3**

Ce poste présente l'ensemble des acquisitions de biens (matériels et mobiliers de bureaux, aménagement de bureaux) effectuées par l'UCP-PARFACI pour le compte du projet sur l'exercice 2014. Ainsi sur la période, l'encours de ce poste se chiffre à 36,723 million de francs CFA et est détaillé comme suit :

- ✓ Aménagement des bureaux : 12, 585 millions de francs CFA ;
- ✓ Acquisition et installation de matériels et mobiliers de bureau : 24,137 millions de francs CFA.

Nos travaux de validation ont consisté à analyser les documents ci-dessous, pour s'assurer qu'elles ont été exécutées conformément aux conditions contractuelles du projet :

- Les justificatifs de la dépense (bon de commande, facture, bon de livraison, preuve de règlement) ;
- Les justificatifs relatifs au mode de passation de marché mis en œuvre pour l'acquisition de ces biens.

Nos travaux n'ont pas relevé d'anomalies.

#### Note 4

Les dépenses diverses relatives au fonctionnement de l'UCP se présentent comme suit :

Description de la dépense	Montants en FCFA
Achats de petits matériels, fournitures de bureau, fournitures techniques et documentation	5 901 900
Achats de carburants pour les véhicules de service	12 000 000
Achats de fournitures, consommables pour le matériel informatique et matériel et fournitures d'entretien	2 079 000
Rémunérations de prestations extérieures	7 636 136
Abonnements et consommation d'eau et d'électricité	288 174
Loyers et charges locatives des locaux (hors logements de personnel)	26 544 000
Indemnités de mission à l'intérieur	480 000
<b>Total dépenses diverses</b>	<b>54 929 210</b>

Nos travaux de validation des dépenses, pour s'assurer qu'elles ont été exécutées conformément aux conditions contractuelles du projet, ont consisté à :

- Analyser les justificatifs des dépenses (bon de commande, facture, bon de livraison, preuve de règlement) ;
- Vérifier l'éligibilité des dépenses en corroborant leurs existences au budget et leurs conformités avec la convention de financement ;
- S'assurer du respect des procédures de passation de marché.

Nos diligences relatives aux dépenses diverses ont fait ressortir les constats suivants :

- Les dépenses présentées par l'UCP au titre de la période sous revue, comprennent des dotations de carburant d'un montant cumulé de 12 000 000 de francs CFA, supportées par des pièces justificatives, pour le fonctionnement de l'Unité de Coordination du projet.

Toutefois, à défaut d'ordres de mission et de fiches de consommation du carburant, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la réalité et la correcte utilisation de ces dotations en carburant, dans le cadre du projet.

- Notre revue a mis en évidence une dépense d'un montant de 4 844 000 francs CFA, relatif aux travaux d'aménagement du bureau de l'UCP facturés par le loueur, alors que ces dépenses ne sont pas mentionnés dans le contrat de bail.

Toutefois, nous avons obtenu un Avis de Non Objection de l'AFD portant sur un montant de 2 586 800 francs CFA. Par conséquent, le solde de 2 257 200 francs CFA est non justifié.

Il apparaît de nos entretiens avec les responsables de l'UCP que, cette dépense a été réalisée parce que, les bureaux de l'UCP se trouvent à proximité d'un bas-fond. Des travaux complémentaires d'urgences (pose de barbelés de fer et des anti-vols sur les entrées principales, et au-dessus de la clôtures), ont donc été réalisés pour assurer la sécurité des équipements et de l'équipe projet.

#### **Note 5**

Le projet « PARFACI » présente un solde de trésorerie global de 2 628 millions de francs CFA au 31 décembre 2014.

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- Réponse à la confirmation de solde adressée à l'Agence Comptable Centrale de Dépôt ;
- Les relevés bancaires ;
- Les rapprochements bancaires ;
- Les procès-verbaux de caisse ;
- Etc.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de trésorerie du projet « C2D-PARFACI » est correct et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre projet au 31 décembre 2014.

#### **Note 6**

Le montant de 2 040 millions de francs CFA, correspond à l'avance de démarrage faite au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) par l'UCP-PARFACI, dans le cadre d'une convention d'exécution de la composante « Appui aux filières vivrières » du projet « PARFACI ».

Les dépenses réalisées par ce partenaire sont commentées de façon détaillées dans la section suivante :

## 2.2 Commentaires sur les comptes du FIRCA

La situation financière de la composante « Appui aux filières vivrières » gérée par le FIRCA, se présente comme suit au 31 décembre 2014 en francs CFA :

<b>TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES- FIRCA</b>					
<i>Période: Du 22 Novembre 2013 au 31 Décembre 2014</i>					
<b>EMPLOIS</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>Montants en FCFA</b>	<b>Notes</b>
<b>Dépenses de la période</b>	<b>289 242 607</b>		<b>Solde d'ouverture</b>	<b>0</b>	
Dépenses diverses	279 390 407	2	Banque	0	
Avances	9 795 000	3	Caisse	0	
Rémunération FIRCA	57 200		<b>Réception de fonds PARFACI</b>	<b>2 040 000 000</b>	<b>1</b>
<b>Autres dépenses</b>	<b>-</b>		<b>Autres ressources</b>	<b>0</b>	
<b>Solde au 31.12.2014</b>	<b>1 750 757 393</b>	<b>4</b>			
Banque	1 749 302 638				
Caisse	1 454 755				
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 040 000 000</b>		<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 040 000 000</b>	

Nos diligences ont porté sur l'analyse des documents suivants :

- Le budget de la période ;
- Le Plan Annuel d'Activité ;
- Le Plan de passation de marché ;
- Les pièces justificatives des dépenses (bons de commande, facture, bon de livraison) ;
- Les pièces justificatives relatives aux procédures de passation de marché ;
- Les ordres de paiement ;
- Les relevés bancaires ;

- Les états de rapprochement bancaire ;
- Les procès-verbaux de caisse ;
- Etc.

#### **Note 1**

Les ressources proviennent essentiellement des fonds décaissés par l'UCP PARFACI, dans le cadre de la convention d'exécution de la composante « Appui aux filières vivrières » du projet « PARFACI ». Au cours de l'exercice 2014, les fonds décaissés s'élèvent à 2 040 millions de francs CFA.

Nous avons adressé un courrier de confirmation de solde et de demande des relevés du compte bancaire dédié, ouvert à la banque ECOBANK.

L'exploitation des documents obtenus nous a permis de confirmer le montant des fonds perçus par le projet en date du 29 octobre 2014.

#### **Note 2**

Ce poste concerne les dépenses induites par la mise en œuvre de la composante « Appui aux filières vivrières » du projet « PARFACI ».

Les activités réalisées sur l'année 2014, s'élèvent 279,390 millions de francs CFA et se décomposent par volets comme suit :

<b>Volets</b>	<b>Montant</b>	<b>Notes</b>
Volet filière légumes	119 820 797	<b>a</b>
Volet filière maïs/soja	28 293 710	<b>b</b>
Volet piscicole	119 310 700	<b>c</b>
Volet porcine	11 965 200	<b>d</b>
<b>Total dépenses diverses</b>	<b>279 390 407</b>	

Les activités menées sur l'année 2014 par volet sont les suivantes :

*a. Volets « légumes, maraîchers »*

Les activités exécutées sur la période portaient sur :

- Réalisation et validation des études diagnostiques opérationnelles des filières et légumes ;

- Mise en place de 3,3 ha de semence de base ;
- Mise en place de 52 ha de parcelles de production de légumes ;
- Acquisition et distribution de 95 kits de production de légumes pour 46 groupements et 49 producteurs individuels ;
- Formation des potentiels producteurs semenciers, des encadreurs et des contrôleurs semenciers aux techniques de production de semences de légumes de type africain ;

Nos travaux portant sur ce volet n'ont pas mise en évidence d'anomalies.

*b. Volets « maïs/soja »*

Les activités exécutées sur la période portaient sur :

- Réalisation et validation des études diagnostiques opérationnelles des filières maïs/soja ;
- Mise en place de 3 ha de parcelles de semence de soja ;
- Mise en place de 400 ha de parcelles de maïs grain ;
- Acquisition de facteurs de production pour la mise en place de 400 ha de culture intensive de maïs ;
- Acquisition d'équipement d'extraction, de conditionnement et stockage de semences ;

Nos contrôles concernant ce volet n'ont pas mis en évidence d'anomalies.

*c. Volets « piscicole »*

- Début de la conservation du pool génique des géniteurs de Tilapia ;
- Mise en place de 8 étangs de 400 m<sup>2</sup> chacun avec du riz repiqué (Bouaké 189) ;
- Formation de 90 pisciculteurs.

Nos travaux portant sur ce volet n'ont pas mise en évidence d'anomalies.

d. *Volets « porcin »*

Il s'agit de dépenses liées à l'organisation des 2èmes journées porcines (JPORC-CI 2014). L'examen des justificatifs des dépenses n'a pas relevé d'anomalies.

**Note 3**

Ce poste enregistre une avance au 31 décembre 2014, relative à la prise en charge des participants, dans le cadre de l'atelier de restitution sur les filières légumière/maraîchères, maïs/Soja, et la cotisation de la filière maïs. Nous avons analysé les supports justifiant ce montant, sans trouver d'anomalies. Le montant de l'avance est de 9,795 millions de francs CFA, et a été octroyé le 28 novembre 2014 et apuré en janvier 2015.

**Note 4**

Le montant de 1 750,757 millions de francs CFA correspond au solde de trésorerie de la composante « Appui aux filières vivrières » exécutée par le FIRCA. Il se décompose comme suit au 31 décembre 2014:

- ✓ Solde de la banque : 1 749 millions de Francs CFA ;
- ✓ Solde de la Caisse : 1,454 millions de Francs CFA.

Nos travaux nous ont permis de confirmer que le solde de la trésorerie relative à la composante « Appui aux filières vivrières », est correct et retrace l'ensemble des transactions effectuées dans le cadre projet au 31 décembre 2014.

### **3 Volet revue des passations de marchés**

Afin de fonder notre opinion sur la régularité des marchés passés dans le cadre du projet « Agriculture », nous avons mis en œuvre les diligences suivantes :

- Vérifier si les méthodes de passations de marchés, d'évaluation et d'adjudication, ont été respectées conformément aux dispositions du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) ;
- Vérifier si les critères de sélection des consultants sont respectés, en mettant en exergue le principe de clarté et de transparence de l'évaluation des offres ;
- Examiner la conformité de l'exécution du contrat avec les dossiers d'appel d'offres approuvés ;
- Vérifier si les dépenses engagées dans le cadre du projet sont éligibles ;

- Analyser les risques en matière de respect des principes d'acquisitions, de contrôle, de compétences et la capacité de gestion du personnel de l'agence d'exécution, et plus généralement ceux liés au système national ;
- Vérifier si tous les avis d'appel d'offres ont été suivis et si les procédures de publication ont été respectées conformément aux modèles qui fixent le contenu, notamment le canal de transmission des informations, les clauses contractuelles, les délais et date de soumission et d'ouverture des offres, les garanties exigées, l'adresse pour l'obtention des documents d'appel d'offres ;
- Effectuer un rapprochement entre le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et le dossier type d'appel d'offres afin de vérifier si les conditions requises sont respectées : éligibilité, garantie de l'offre et bonne exécution, monnaies (de l'offre, de l'évaluation et du paiement), validité et formules d'ajustement des prix, preuve de la capacité du soumissionnaire à exécuter le contrat, critères d'évaluation, spécificités techniques, termes de références, non objection de l'AFD au DAO proposé ;
- Examiner et vérifier si les procédures d'ouverture des plis ont été respectées, notamment le respect des dates limites pour les soumissions, le délai entre la date limite de soumission et l'ouverture des plis, l'enregistrement de la présence des représentants des soumissionnaires, le rejet de soumissions en retard, l'ouverture de toutes les soumissions en temps opportun, la lecture des détails, le procès-verbal d'ouverture des plis, le procès-verbal des discussions des problèmes associés aux soumissions au moment de l'ouverture des plis ;
- Vérifier si la garantie de bonne exécution a été suivie : cohérence des délais avec les dossiers d'appel d'offres, procès-verbaux des négociations relatives aux contrats de consultants et des modifications effectuées aux contrats de fournitures, travaux et services dans leur version finale.

Les résultats de nos diligences relatives à la passation des marchés sont les suivantes :

### 3.1 Marchés exécutés par l'UCP PARFACI

Le projet « PARAFACI » présente les marchés exécutés suivants pour l'exercice 2014 :

Descriptions des marchés	Nature	Mode de sélection	Date d'ouverture des offres techniques	Date d'ouverture des offres financières	Montant TTC du marché en FCFA	Attributaires
Recrutement d'un consultant pour l'élaboration du manuel de procédure administrative, comptable et financière de l'unité de coordination du PARFACI	Prestation Intellectuelle	AOR	Novembre 2014	1 avril 2015	11 516 800	YSAS BAKER TILLY
EIES de la réhabilitation de 4 barrages et plaines en aval	Travaux	AOOI	4 juillet 2013	28 janvier 2014	52 510 000	Terrabo ingénieur conseil
Etude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de garantie pour la filière porcine	Prestation Intellectuelle	AOR	30 avril 2014	9 septembre 2014	16 607 707	Cabinet Declic SARL
Etude de faisabilité de la réhabilitation et de construction de points de vente de la viande porcine en Côte d'Ivoire	Prestation Intellectuelle	AOR	30 avril 2014	9 septembre 2014	17 450 000	IFOR
Etude de faisabilité de la mise en place d'un fonds d'investissement et d'équipement des exploitations cotonnières	Prestation Intellectuelle	AOOI	02 juillet 2013	28 janvier 2014	31 836 000	Cabinet Delonix-inter

Descriptions des marchés	Nature	Mode de sélection	Date d'ouverture des offres techniques	Date d'ouverture des offres financières	Montant TTC du marché en FCFA	Attributaires
Etude de faisabilité techno économique de la réhabilitation de 4 barrages hydro- agricoles.	Prestation Intellectuelle	AOIO	3 juillet 2013	21 avril 2014	Lot1:207 400 824, lots 2 et 3 : 224894201	SHER/CIIC (Lot 1) SCET Tunisie/ICI (Lot 2) SCET Tunisie/ ICI (Lot3)
Convention d'exécution de la composante Appui aux filières vivrier du Projet C2D – PARFACI	Prestation Intellectuelle				340 000 000	FIRCA
Etude d'impact social du volet d'appui à la mise en œuvre de la loi sur le foncier rural du Projet d'Accélération de la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire	Prestation Intellectuelle	AOOI	5 novembre 2013	28 janvier 2014	39 995 000	GROUPEMENT CECAF & GRAIN
Elaboration d'une situation de référence et élaboration d'un système de suivi-évaluation et élaboration d'une base de données et d'une cartographie	Prestation Intellectuelle	AOR	novembre 2014	1 avril 2015	50 4169 75	BRL Ingénierie
Motos	Fournitures		30 décembre 2013	30-déc-13	77 999 973	Le roulement ivoirien
Materiels informatiques	Fournitures	AON	14 novembre 2014	14 novembre 2014	lot1:51 917 640, lot2:76 936 000, lot:34 901 255, lot4:19 706 000, lot:7 021 000	Emmanuel (Lot 1) Select services SARL (Lot 2,4 et 5) Atlantique expertise (Lot 3)

Lors de nos travaux, nous n'avons constaté que le PPM définitif transmis par l'UCP du Projet « PARFACI », présente les insuffisances suivantes :

- Un nombre important de marchés prévus en 2014, n'a pu être exécuté ;
- Les dates prévisionnelles d'engagement des activités indiquées dans le PPM, présentent des décalages importants par rapport aux dates effectives. Cette situation met ainsi en évidence des retards dans la mise en œuvre des actions.

Ces retards s'expliquent principalement par la mise en place tardive de l'équipe de l'UCP PARFACI, pratiquement à la fin novembre 2014.

### **3.2 Marchés exécutés par le FIRCA**

Nos diligences relatives aux marchés exécutés par le FIRCA sur la période audité n'a pas relevé d'anomalies.

## **4 Volet analyse de l'exécution physique**

Bien que la convention d'affectation du projet « Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire (PARFACI) » ait été signée le 22 novembre 2013, les activités opérationnelles ont démarré avec retard, du fait de la mise en place tardive de l'équipe de l'UCP PARFACI (fin novembre 2014).

Notre analyse sur l'exécution physique des travaux dans le cadre du projet « PARFACI », a essentiellement porté sur les activités du volet « Appui aux filières ».

### **4.1 Description des activités**

Le PARFACI a été décliné en trois composantes qui sont :

- Appui foncier ;
- Appui aux filières vivrières;
- Appui institutionnel.

La composante "Appui aux filières vivrières" a été confié au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA), par le Ministère de l'Agriculture (MINAGRI), dans le cadre d'une convention d'exécution signée 8 octobre 2014.

L'objectif général de cette composante du projet « PARFACI » est d'apporter un appui à 4 filières vivrières, dont deux filières végétales (maïs/soja et légumes) et deux filières

animales (piscicole et porcine) dans les différents aspects de la chaîne des valeurs : production, commercialisation, qualité-coût et système d'information sur les prix.

De façon spécifique, le financement par les fonds du C2D devra conduire à :

✓ *Volet cultures maraichères*

- Produire des semences adaptées pour les légumes traditionnels et européens ;
- Aménager des bas-fonds pour produire des légumes de qualité ;
- Créer des emplois dans les bas-fonds, en particulier pour les jeunes et les femmes ;
- Proposer des activités innovantes et des solutions pour les contraintes à la production, à la commercialisation et à l'organisation des producteurs ;
- Contribution à l'émergence d'une interprofession pour les productions maraichères.

✓ *Volet filières maïs et soja*

- Mettre à la disposition des agriculteurs des semences de qualité ;
- Diffuser des bonnes pratiques agricoles ;
- Proposer des activités innovantes des solutions pour lever les contraintes à la production, à la commercialisation et l'organisation des producteurs ;
- Contribution à l'émergence d'une interprofession pour le soja et renforcer celles existantes pour le maïs.

✓ *Volet filière porcine*

- Mettre en place une cellule au niveau de l'INTERPORCI pour un appui conseil technico- économique aux producteurs ;
- Activer des Groupes de Défenses Sanitaires (GSD) de manière durable ;
- Mettre en place un fond de garantie qui permet aux éleveurs d'avoir un accès aux crédits bancaires ;
- Proposer des activités innovantes des solutions pour lever les contraintes à la production et à la commercialisation ;
- Renforcer les capacités de l'INTERPORCI.

✓ *Volet filière piscicole*

- Produire efficacement les alevins et les poissons dans les élevages ;
- Renforcer l'interprofession ;
- Développer des systèmes de rizi-pisciculture.

## **4.2 Diligences de l'auditeur et conclusions**

Les activités opérationnelles réalisées au cours de la période 2013/2014, ont porté essentiellement sur le démarrage des études diagnostiques, la mise en place des cultures et la formation des acteurs.

Nos diligences ont porté sur :

- L'exploitation et l'analyse des différents rapports produits aussi bien par l'unité de coordination du PARFACI (UCP-PARFACI), le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) que par l'ensemble des prestataires et partenaires.
- Des entretiens avec les différentes parties prenantes au contrat, notamment l'UCP-PARFACI, le FIRCA et l'Agence Française de Développement (AFD).

Ces diligences nous permettent d'attester que malgré les difficultés accusées au démarrage du projet, les activités ont été généralement réalisées conformément au cahier des charges initialement validé entre les parties. En effet, un certain nombre d'activités n'ont pu être exécutées comme convenu. Ces cas sont présentés ci-après.

### **- Sous composante productions végétales**

- ✓ L'activité relative à l'aménagement et la mise en place de 750ha de parcelles de production de légumes, concédée au FIRCA après l'appel d'offre infructueux organisé par l'UCP PARFACI, n'a pu être réalisée en 2014.

Par contre, dans le cadre de la première convention entre le MINAGRI et le FIRCA, signé le 28 avril 2014, et qui a fait l'objet de préfinancement par le FIRCA à hauteur de 200 millions de francs CFA, l'identification des premiers bénéficiaires avec la mise en place de 52 ha de parcelles de légumes ont été réalisées.

La nouvelle convention signée entre le MINAGRI et le FIRCA, le 8 octobre 2014, après l'invalidation de la première convention par le Ministère en charge du Budget, a concédé l'aménagement des 750ha de périmètres maraichers au FIRCA. Les 52ha sont donc à comptabiliser au titre des 750ha de superficies légumières prévues par le projet.

- ✓ La mise en place et le suivi de 400 ha de maïs sur les 800 ha prévus, dû au fait que le contrat ANADER / FIRCA qui devait être préfinancé par l'ANADER, a porté que sur 400ha que pouvait supporter l'ANADER.
- ✓ Les engrais et les produits phytosanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'appui conseil maïs entre le FIRCA et l'ANADER, ont été préfinancés par les producteurs. Cette approche bien que n'étant pas indiquée dans le document projet, a été salubre pour l'avancée des activités sur le terrain. A ce titre, elle a été approuvée par l'ensemble des parties prenantes du projet. Les producteurs qui ont préfinancé l'achat de leurs intrants pour leurs mises en place, ont été entièrement remboursés en 2015.

#### - Sous-composante productions animales

Lors de nos travaux, nous avons constaté que dans l'ensemble, les activités de cette sous composante ont des taux de réalisation faible. La plupart des activités prévues, n'ont pas été réalisées, du fait de leurs liens directs avec les résultats des études de faisabilité qui ont été programmées. Les études permettraient d'avoir les orientations techniques, administratives, juridiques et institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre des activités indiquées.

Le tableau suivant présente l'état de réalisation des études en 2014 :

Filière	Etudes	Observations
Porcine	Réaliser l'étude de la mise en place un fonds de garanti au profit des acteurs	Marché approuvé
	Réaliser l'étude sur la réhabilitation des points de ventes du porc	Marché approuvé
	Réaliser une étude sur la compétitivité de la filière porcine	Non réalisée en 2014
Piscicole	Conduire des études sur l'augmentation du taux de survie post larves du silure et du mâchoiron.	En cours et livrables attendus au premier trimestre 2015
	Elaborer des fiches techniques sur les systèmes de reproduction (tilapia, silure mâchoiron).	En cours et livrables attendus au premier trimestre 2015
	Elaborer des fiches techniques sur les systèmes d'alevinage (tilapia, silure mâchoiron)	En cours et livrables attendus au premier trimestre 2015
	Mettre au point des formules alimentaires adaptées par zone agro écologique	Contrat ANAQUACI/ FIRCA Opérateurs à recruter
	Elaborer et éditer un répertoire des itinéraires de systèmes intégrés pisciculture-agriculture adaptés aux conditions locales	Contrat CNRA/FIRCA En attente des résultats des essais des systèmes intégrés de rizi-pisciculture

La convention d'exécution entre le MINAGRI et le FIRCA a été signée le 8 octobre 2014, ce retard dans la disponibilité des ressources n'a pas permis de réaliser l'ensemble des activités prévues en 2014.

Les activités du volet « Production animale » n'étant pas soumises au calendrier agricole, le FIRCA a décidé que les activités prévues avec les partenaires (CNRA, CRO, ANAQUACI, ADRAPCI, INTERPORCI) et les prestataires, seront mises en aussitôt que les financements seront disponibles.